

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/06/2018

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	10

Vote
A l'unanimité
Pour : 7+3 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 03/07/2018
Et
Publication ou notification du :

L'an 2018, le 22 Juin à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de COMBIERS s'est réuni à la salle de réunion, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ÉPAUD Patrick, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 14/06/2018. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14 juin 2018 .

Présents : M. ÉPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, MM : ALLARY Francis, BOURREAU Bernard, JOSEPH Alain

Absents excusé(s) ayant donné procuration : Mme BORDERON Jézabel à M. ÉPAUD Patrick, MM : BONHOMME Roland à M. JOSEPH Alain, JOSEPH Gilbert à M. ALLARY Francis

Absent : M. FERRET Alain

A été nommé(e) secrétaire de séance : M. JOSEPH Alain

01 22062018 – Syndicat Mixte de la Fourrière : proposition de modification de statuts

M. le maire présente aux membres du conseil municipal, le projet modificatif des statuts du Syndicat mixte de la fourrière approuvé par le conseil syndical lors de sa séance du 22 mars 2018.

Celui-ci porte exclusivement sur l'adhésion au syndicat de la commune de Barbezières, collège de Cœur-de-Charente.

Il appartient à présent à chaque assemblée des collectivités membres de se prononcer sur cet élargissement.

M. le maire soumet le projet modificatif de statuts au conseil municipal.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents plus 3 pouvoirs, le conseil municipal approuve la proposition de modifications de statuts présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 03/07/2018

Le maire

Patrick ÉPAUD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/06/2018

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 7+ 3 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le 03/07/2018
Et
Publication ou notification du :

L'an 2018, le 22 Juin à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de COMBIERS s'est réuni à la salle de réunion, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ÉPAUD Patrick, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 14/06/2018. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14 juin 2018 .

Présents : M. ÉPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, MM : ALLARY Francis, BOURREAU Bernard, JOSEPH Alain

Absents excusé(s) ayant donné procuration : Mme BORDERON Jézabel à M. ÉPAUD Patrick, MM : BONHOMME Roland à M. JOSEPH Alain, JOSEPH Gilbert à M. ALLARY Francis

Absent : M. FERRET Alain

A été nommé(e) secrétaire de séance : M. JOSEPH Alain

02 22062018 – Participation financière du comité des fêtes pour l'acquisition de mobilier à la salle polyvalente

M. le maire présente le devis établi par la société OUEST OCCASION, correspondant à l'acquisition de mobilier dans le cadre de l'aménagement de la buvette de la salle polyvalente pour un montant de 1595.90 euros HT, soit 1915.08 euros TTC.

M. le maire indique que le Comité des fêtes de Combiers souhaite apporter son concours financier sous forme de don pour un montant de 1595.90 euros.

M. le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'acquisition du mobilier et sur la proposition de l'association communale du Comité des fêtes pour un don de 1595.90 euros.

Après en avoir

- **D'autoriser M. le maire à signer tout document utile à cette acqu délibéré à l'unanimité des membres présents plus 3 pouvoirs, le conseil municipal décide :**

- **De valider le devis établi par la société OUEST OCCASION, pour l'acquisition de mobilier pour un montant de 1595.90 euros HT, soit 1915.08 euros TTC, dans le cadre de l'aménagement de la buvette de la salle polyvalente**

- **D'accepter la participation financière de la part de l'association du Comité des Fêtes de Combiers, sous forme de don pour un montant de 1595.90 euros, qui sera imputée à l'article 1328 en recette d'investissement, isition.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 03/07/2018

Le maire

Patrick ÉPAUD